

BOUÉE

INFOS | n° 237



Magazine d'informations municipales
Avril 2023

samedi
Feu 17 Juin
2023
d'artifice

23h15

Route de Lavau
(Rue des Margats)

Bouée

Organisation :
Municipalité de Bouée

www.bouee.fr

Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	8
Enfance.....	10
Culture.....	13
Associations.....	14
Infos pratiques.....	15

Bulletin municipal n° 237

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr

Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,

Pierre DURAND,

Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Impression : Goubault Imprimeur

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le 3 mai 2023

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal lundi 23 Janvier 2023

- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE et AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour le projet d'installation de vidéoprotection inscrit au budget 2023 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE et AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux inscrite au budget 2023 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE et AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pour la mise en place du plan d'adressage engagée et inscrite au budget 2023 pour les dépenses restantes - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE et DONNE POUVOIR** au Maire de signer la nouvelle convention avec le CDG44 pour le service de gestion des paies et carrières - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de vendre la parcelle ZC 114 à l'acquéreur ayant fait l'offre la plus élevée et qui prendra en charge une partie des frais d'arpentage et la totalité des frais de notaire - voté à la majorité (Mme HAMON n'ayant pas pris part au vote) ;
- **ACCEPTE** le principe d'acquérir une partie de la parcelle ZA 32 et **AUTORISE et DONNE POUVOIR** au Maire pour mener les négociations, acquérir et signer tout document relatif à cette décision, dans la limite des crédits prévus au budget - voté à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal mardi 7 Mars 2023

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2022 et du 23 janvier 2023
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **A PRIS ACTE** de l'avant-projet sommaire et du Budget prévisionnel estimatif provisoire du futur centre technique municipal et **VALIDE** les orientations proposées ;
- **VALIDE** le projet de convention tripartite avec l'OGEC et l'école Ste Thérèse au sujet du forfait communal et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le montant total de participation communale pour l'année 2023 à l'école Ste Thérèse pour un montant de 38 995,53 € - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le projet de budget pédagogique et d'investissement 2023 pour l'école des Courlis - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le versement d'une indemnité de gardiennage pour l'église communale pour l'année 2023 - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des propositions d'orientation de la concertation relative au projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente et les **VALIDE**

Présentation des services municipaux

Le service administratif

L'équipe municipale est épaulée au quotidien par des femmes et des hommes qui mettent en œuvre ses décisions pour le bien des bouésiennes et bouésiens. Nous souhaitons sur cette édition et les suivantes vous les présenter. Pour commencer, nous nous rendons à la Mairie, centre névralgique de l'action municipale avec les services administratifs représentés par Odile SOUDAIS, Responsable des services à la population et Pierre DURAND, Directeur Général des Services.



Odile SOUDAIS

Responsable des services à la population et à l'urbanisme

Depuis quand travaillez-vous à Bouée ?

Je suis arrivée le 26 novembre 2019 suite à une mutation.

Quel est votre parcours ?

J'ai travaillé pendant cinq années en tant qu'agent contractuelle dans une trésorerie (centre des finances publiques).

De 2003 à 2019, j'ai été Secrétaire de Mairie dans deux mairies de moins de 1 000 habitants en Haute-Normandie

En quoi consiste votre travail ?

J'accueille les administrés, les guide dans leurs démarches et prends note de leurs questions. Je suis le lien entre eux et différents interlocuteurs (élus, services municipaux et intercommunaux, service instructeur de l'urbanisme CCES...). Enfin, j'assure le suivi, en lien avec le directeur général des services, le Maire, les élus référents et institutions, sur différents domaines : facturation, comptabilité de fonctionnement, gestion du cimetière, organisation des élections, État civil, arrêtés de voirie, archives communales, gestion des salles communales, manifestations du Centre Communal, ...



Pierre DURAND

Directeur général des services

Depuis quand travaillez-vous à Bouée ?

Pierre DURAND : J'ai intégré les services municipaux le 12 juillet 2021 suite à une mutation pour remplacer Odile STANECK partie dans une autre collectivité.

Quel est votre parcours ?

J'ai été pendant 5 ans (2007-2012) secrétaire de 5 petites collectivités en Normandie (3 mairies de moins de 200 habitants et 2 syndicats intercommunaux). En 2012, j'ai intégré la Mairie de CASSON (Loire-Atlantique) pour assurer les missions d'agent administratif polyvalent – responsable du Pôle enfance-jeunesse-éducation-citoyenneté. En 2016, j'ai souhaité me consacrer à temps plein sur des missions de coordinateur puis directeur Enfance-Jeunesse-Education à la Mairie de PIRIAC-SUR-MER. J'ai souhaité candidater au poste à pourvoir à BOUÉE comme un nouveau challenge et allier mon envie de poursuivre à accompagner- épauler les élus dans leur action quotidienne et organiser – accompagner les services municipaux.

En quoi consiste votre travail ?

Mes missions sont en premier lieu polyvalentes et riches de par la taille de la commune et l'éventail large d'action de la Commune.

Je suis garant du lien entre les élus et les services municipaux et d'une bonne coordination. J'accompagne au quotidien le Maire et les élus dans leurs décisions (veille juridique, financières...) ainsi que la mise en œuvre de leurs projets de mandat. J'assure le secrétariat des élus et des Assemblées (Conseil Municipal, bureau municipal, commissions, Conseil d'administration du CCAS). J'ai la responsabilité de différentes thématiques telles que les budgets, la comptabilité d'investissement, les ressources humaines (suivi de carrière des agents, entretien, paie), centre communal d'action sociale, marchés publics, secrétariat des services techniques (suivi des prestations techniques en lien avec les collègues et élus référents et contrats d'entretien, demandes d'intervention,...) les recherches de financement et demandes de subventions ou encore le management et l'organisation des services municipaux en lien avec le Maire et les élus référents.



Intervention d'une archiviste



La Commune a souhaité de nouveau solliciter les services d'une archiviste mise à disposition par le Centre de Gestion de la fonction publique pour l'aider à faire le tri des dossiers archivés en mairie.

La dernière intervention date de 2011. L'objectif est de remettre à jour l'ensemble des archives communales et son inventaire, éliminer ce que la réglementation le permet. Nous souhaitons la bienvenue à Lili, archiviste arrivée en mairie de Bouée le 13 février dernier pour une durée de mission de cinq semaines.



Commission Affaires Scolaires-Restaurations

Poursuite du soutien de la commune aux écoles bouésiennes

Après échange avec l'OGEC, la direction de l'école Ste Thérèse et la commission municipale Affaires scolaires-restauration, le Conseil Municipal le 7 mars dernier a décidé de renouveler la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Thérèse pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal a maintenu les forfaits de participation au budget fournitures (80 € par élève bouésien) et sortie (20 € par élève bouésien) sont maintenus pour l'année 2023.

Lancement de la démarche anti-gaspillage et réduction des déchets au restaurant scolaire

La Municipalité a décidé de lancer une démarche anti-gaspillage et de réduction des déchets au restaurant scolaire.

Avec l'appui d'Amanda, agent d'animation et d'entretien du restaurant scolaire, un groupe de travail va être mis en place regroupant représentants de parents d'élèves, équipes enseignantes, élus et services pour nourrir les réflexions.

Le service déchet de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, le prestataire de restauration (Restoria) ont été rencontrés et épauleront la collectivité dans cette action. Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique va aussi accompagner la commune.

L'équipe d'animation et de restauration a commencé à mettre en place quelques initiatives et sensibilisations auprès des enfants. À noter par exemple, la mise en place d'une boîte de déchets de pain. L'idée et de permettre aux enfants de visualiser les déchets pouvant être générés en pain sur une semaine voir plus. Le reste de déchets en pain sera réutilisé pour éviter d'être jeté (don à des animaux de familles bouésiennes volontaires...).



Un dossier complet vous sera proposé sur une prochaine édition du Bouée Info pour vous expliquer plus en détail la démarche, les réflexions et les actions réalisées.

Commission Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La commission urbanisme municipale poursuit ses réflexions en lien avec la Communauté de Communes Estuaire et Sillon sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est en cours d'écriture et sera présenté d'ici l'été pour approbation. Ce document est la « colonne vertébrale » du futur PLUI.

Vous pouvez vous renseigner sur l'élaboration en cours du futur document d'urbanisme sur le site <https://plui.estuaire-sillon.fr/> Pour rappel des registres d'expression du public sont disponibles en mairie ou en ligne tout au long de la procédure.

Commission Voirie-Agriculture-Environnement

Déploiement de la fibre optique : Opérations d'élagage préalable

Dans le cadre du déploiement de la fibre, une campagne d'élagage a été lancée et demandée aux propriétaires riverains, conformément à leurs obligations, afin de faciliter l'installation future de la fibre.

La municipalité a souhaité, n'ayant pourtant aucune obligation en la matière que pour ses propres parcelles, aider les propriétaires en lançant une campagne d'élagage complémentaire aux frais de la commune sur la partie côté voies communales (3 300 € au total). Nous sommes navrés des désagréments qui ont pu être causés. Les opérations d'installation de la

fibre vont se poursuivre par l'entreprise AXIONE.

La mise en service est prévue pour début 2024. Pour tout renseignement sur l'opération déploiement de la fibre sur la commune vous pouvez consulter le site <https://fibre44.fr/> ou contacter le service déploiement numérique du Département de Loire-Atlantique au 0 800 80 16 44.



Plan d'adressage

Des courriers informant de la mise en place du plan d'adressage, et accompagné d'un guide pratique, ont été adressés en ce début d'année.

Si vous n'avez pas été destinataire de ce courrier nous vous invitons à contacter la mairie (02 40 56 12 18 – accueil@bouee.fr).

Le nouveau plan d'adressage a basculé dans la base nationale depuis mi-mars. Ainsi, les nouvelles adresses sont désormais référencées. Les plaques et numéros de rue sont commandés. Une information vous sera adressée dès réception et de l'organisation des permanences de distribution.

Travaux de voirie

Top départ !

La mise en accessibilité de l'abribus situé route de la Violière va démarrer, sauf contre-ordre, le 17 avril 2023.

Des perturbations de trafic et déviation sur la Route de la Violière sont à prévoir sur quelques jours. Toutes les informations pratiques seront mises en ligne sur le site internet et l'application panneau Pocket.

Les travaux se poursuivront sur les 4 chemins communaux retenus : route de la Boutonnais, Route des Philippières, Route de la Bignonais et Route de Rohars.



Route de la Violière

Réaménagement du massif par les services techniques

Les services techniques, dans le cadre du programme d'embellissement et de réaménagement des espaces verts du centre bourg, ont lancé mi-mars l'opération de modification du massif route de la Violière près du plateau sportif.

Un passage piéton (avec des marches) permettra de rejoindre plus directement le plateau sportif et l'école de la route de la Violière.

Nous vous présenterons le résultat final lors de la prochaine édition du Bouée Infos



Éclairage public

Le Syndicat Mixte « Territoire d'Énergie Loire-Atlantique » (TE44 – anciennement SYDELA) a lancé début d'année les travaux d'extension de l'éclairage public commandés par la Commune pour une partie de la Route du Carriaud. Cette opération permettra de sécuriser le déplacement des piétons, notamment les jeunes pour le transport scolaire.

Les horaires de l'éclairage public du centre bourg (secteur de l'église-mairie) ont été revus. Ainsi l'extinction de l'éclairage public est programmée pour ce secteur de 21h30 à 6h15 (au lieu de 6h30).



Ruines de Rohars

Le Conservatoire du littoral a lancé début mars les travaux de cristallisation des ruines de Rohars. De nombreuses plantations d'arbres ont été réalisées.

Un dossier spécial sur le projet du Conservatoire du littoral vous sera présenté lors d'une prochaine édition.



Infos municipales

Courses de vélos



Les courses cyclistes avaient fait leur grand retour l'année dernière après 10 ans d'absence grâce au Vélo-club save-naisien (VCS) et du comité des fêtes de Bouée.

L'édition 2023 s'est courue le dimanche 19 mars, sous un beau soleil, et a remporté un beau succès tant sportif que populaire. Plus de deux cents participants ont pris le départ des trois épreuves proposées et le public a répondu présent tout au long du circuit de la Haute-Noé. Rendez-vous l'année prochaine.

Vandalisme

La Commune a été l'objet de vandalisme et de tentative de vol. Une vitre de l'abribus mairie a été découverte, le 17 mars, brisée.

Les services techniques sont intervenus pour nettoyer les lieux.

Un habitant a été victime d'une tentative de vol.

Nous vous appelons à la plus grande prudence.

Une information panneau Pocket avait été passée pour alerter la population.

Télécharger gratuitement l'application PanneauPocket



L'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de 9 700 collectivités équipées.

Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Écoles, RPI des enfants, Syndicats des eaux... les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone.

La population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : c'est l'information qui va vers l'habitant !

Le Marais Gouëlo

Le Marais Gouëlo est un ensemble de prairies humides situé entre la Babinais et la Gautrais. Sa superficie avoisine 12 hectares. Comme tous les marais de Bouée, il a été très longtemps une propriété seigneuriale, en l'occurrence il appartenait au baron de la Roche-en-Savenay, mais il était laissé à la disposition des vassaux qui bénéficiaient d'un droit d'usage. Ils pouvaient y faire paître et pâturer leurs bestiaux, couper les plantes qui y croissaient, même y planter des arbres et en avoir l'usufruit.

Les officiers de la seigneurie étaient attentifs à ce que les habitants du voisinage n'en fassent pas d'autre usage. C'est ce qui arriva en 1759. Plusieurs habitants avaient bêché le marais et en avaient enlevé la terre. Le procureur fiscal (qui était chargé de défendre les intérêts du public et ceux du seigneur) en fut informé et il demanda au sénéchal (le juge unique de la juridiction seigneuriale) de venir constater les dégâts. Les deux officiers firent une descente sur le marais le 15 octobre 1759. Le sénéchal était René Gravé, sieur de la Rostannerie, et le procureur fiscal Pierre Pellerin, originaire de Legé, qui avait acheté sa charge en 1756. Dans son procès-verbal, Pellerin est très sévère vis-à-vis des contrevenants : « Ils ont ruiné un des plus beaux communs de la seigneurie (...) c'étoit un commun qui produisoit de l'herbe et qui dans son espèce étoit comparable à la prée de la Babinais qui est au midi du même commun, ce même commun étoit uni et les eaux n'y croupissoient qu'autant que la marée influoit mais les eaux se retiroient comme la marée perdoit, cependant au moyen des trous qui ont été faits sur ce commun et de l'enlief [l'enlèvement] des terres, la bonté de ce même commun a été enlevée, ce n'est plus une prairie, c'est un terrain où les eaux croupiront ». Les deux magistrats aperçurent dans la gagerie de Rudesse, qui jouxte le marais Gouëlo à l'ouest, un homme et deux femmes qui travaillaient. Ils les rejoignirent et constatèrent que le champ était couvert d'une partie de la terre prise dans le marais. Ils firent reconnaître à Pierre Viaud et Perrine Lanoë, sa femme, « qu'ils avoient bêché sur le commun, qu'ils en avoient enlevé plusieurs charretées de terre et qu'ils l'avoient conduit sur-le-champ où ils étoient à travailler ». Persuadés qu'ils n'étaient pas les seuls, Pellerin et Gravé, « pour tâcher de découvrir les autres malfaiteurs », poussèrent jusqu'au village de la Babinais, de l'autre côté du marais. Ils y firent aussi avouer Paul Berranger d'avoir « enlevé environ trente charretées de terre qu'il avoit charroyé sur ses héritages, partie de laquelle terre étoit encore dans son jardin », lequel ajouta « qu'il y en avoit bien d'autres qui avoient bêché dans le commun ». Le procureur fiscal poursuivit ses investigations et compléta la liste des gens à poursuivre : Pierre Tessier, du village de la Noë, Pierre Tessier, son fils, de la Babinais, Vincent Hamon, de la métairie du Frechou, André Viaud, de la métairie de la Gautrais. Il demanda leur condamnation solidaire à réparer le tort fait, c'est-à-dire reporter la terre ôtée, à moins qu'ils ne préfèrent payer la somme de 500 livres au profit de la seigneurie, et chacun à une amende de 10 livres. La sentence du sénéchal, prononcée le 18 février 1761, fut bien plus modérée : les contrevenants devraient remettre en état ou payer chacun un dédommagement de 10 livres, ils étaient aussi condamnés à une amende de 3 livres chacun et aux dépens qui se montaient à 59 livres. Il est probable que les sédiments amenés par les

marées successives avaient commencé de reboucher les excavations. Une dizaine d'années plus tard, vers 1769, une partie du marais changea de statut : elle fut afféagée, c'est-à-dire concédée à un particulier, moyennant une redevance annuelle. Les afféagements ont été très nombreux au XVIII^e siècle : l'exploitation en commun était très critiquée par un courant d'opinion (les physiocrates) qui voulait faire évoluer l'agriculture et les seigneurs cherchaient à accroître leurs revenus. Un tiers du marais Gouëlo fut afféagé : 10 journaux sur un total de 30. Le bénéficiaire fut Jean Baptiste Prével, le nouveau procureur fiscal de la juridiction de Savenay. Il fit bien sûr enclore son bien par des douves. La vaste prairie ainsi constituée prit le nom de marais Prével.

Les habitants du voisinage s'estimèrent injustement dépossédés. Il leur restait cependant environ 20 journaux dont ils pouvaient profiter en commun. Le 18 avril 1782, Claude Jouet, sergent et garde de la vicomté de Donges et baronnie de la Roche-en-Savenay, lors de sa tournée « pour la conservation des domaines de la seigneurie et des vassaux », passe par le marais Gouëlo, du côté de la Babinais, et y trouve 24 oies à pâturer, sans garde. Il s'apprête à les saisir pour les



Le Marais Gouëlo sur le plan cadastral de 1827

conduire en fourrière lorsque survient la fille de François David, de la Cour de la Babinais, qui lui déclare que ces oies leur appartiennent et offre de payer le dommage. Le garde y consent et rédige un procès-verbal sur-le-champ, qui nous conserve la mémoire de ce menu fait, révélateur toutefois que l'utilisation des communs était assez surveillée.

Avant la Révolution, mais à une date qui reste à découvrir, la plus grande partie du marais resté indivis fut afféagée aux vassaux des villages environnants, mais leur rancune envers l'afféagement dont avait bénéficié Prével persista. Ils crurent pouvoir annihiler cette concession en 1790, lorsque tant d'institutions anciennes étaient balayées. En mai, ils mirent des bestiaux dans le marais Prével. Un de ses fermiers, Joseph Seignard, laboureur du village de la Porte à Savenay, fit appel au sergent de la juridiction de Savenay, Claude Jouet. Celui-ci vint à Bouée le 7 mai 1790, accompagné de deux hommes, pour saisir les bestiaux qui « causaient un dommage considérable » au plaignant. Ils arrivèrent vers six heures du soir et trouvèrent 44 pièces de bêtes à cornes dans le pré. « Ayant voulu saisir lesdits bestiaux pour les conduire en fourrière, à moi se sont présentés les personnes de Félix Seignard de la Bouquinais, Jullien Seignard de la Gautrais, Guillaume Seignard de la Noë, Jullien Tessier de la Noë, Marie Sauvaget femme de Pierre Bioret aussy de la Noë et un grand nombre d'autres personnes à moi inconnues tous armés de bâtons et massues, lesquelles se sont tous opposées à ce que j'eusse saisi les dits bestiaux en me disant de n'en pas approcher, qu'ils les avoient mis exprès dans ledit pré, qui étoit leur bien, et que quand la municipalité de Savenay seroit venue avec toutes ses armes pour faire sortir les dits bestiaux elle ni auroit pas réussi, qu'ils avoient aussy eux des fusils et qu'ils auroient su s'en servir. Voyant les mauvaises dispositions où paroisoient être les contrevenants, la crainte de quelques fâcheux événements et la brune arrivant je leur ay dénoncé que j'allais me retirer en ma demeure pour rapporter mon procès-verbal avec sommation que je leur ay faite de s'y trouver sy bon leur sembloit pour être présent à sa rédaction, y signer leur dire et recevoir copie du présent, ils m'ont répondu qu'ils ne vouloient pas le signer et que s'ils en recevoient des copies ils les mettroient au feu ». À la même époque, les nouvelles administrations se mettaient en place, du département et du district. Les dépossédés d'une partie du marais tentèrent d'obtenir le soutien de cette dernière. Le 2 juin, 13 habitants faisaient remettre au procureur-syndic du district de Savenay, élu le 10 mai mais non encore entré en fonction, une requête au sujet de leur droit de communage sur le marais Gouëlo. L'administration du district en prit connaissance le jour même de sa formation, le 14 juin, mais elle « a renvoyé les suppliants se pourvoir par-devant les juges à qui la connaissance en appartient », autrement dit elle refusait de prendre parti dans cette affaire. Les justices seigneuriales étaient encore en activité ; ce n'est que le 1^{er} décembre 1791 qu'elles disparurent. La justice de paix du canton de Savenay commença son activité le lendemain.

La première étape d'une procédure était une tentative de conciliation. Ce fut le 30 décembre 1790, sans résultat. Puis, une transaction intervint entre les fermiers de Prével (car à Joseph Seignard de Savenay était associé Guillaume Magouet, de la Babinais) et les habitants qui avaient mis leurs bestiaux dans la partie du marais afféagée. Ceux-ci



Photographie aérienne de 2016

s'engagèrent à payer la somme de 400 livres aux fermiers pour l'année 1790 à titre de fermage et aussi 48 livres pour les dédommager. Puis, ils se refusèrent à verser cette dernière somme et furent assignés devant le juge de paix du canton de Savenay qui les condamna, le 26 janvier 1791, à tenir leur engagement.

La guerre sournoise continua. Dans la nuit du 14 au 15 mai 1791, une partie des fossés du marais Prével fut abattue. L'homme de loi – il était dorénavant alloué au tribunal du district de Savenay – eu recours à un règlement promulgué en 1736 par le parlement de Bretagne, qui rendait responsables les habitants des villages voisins s'ils ne dénonçaient pas les coupables. Le juge de paix fit une descente sur les lieux, avec deux assesseurs et son greffier, le 1^{er} août 1791. Il put constater une brèche longue de dix pieds avec comblement de la douve. C'était suffisant pour que les bestiaux puissent pénétrer dans le pré. Un jugement condamna le 29 août tous les voisins, au nombre de 28, y compris le châtelain de la Bessardais, Louis Marc de Lespinay, à dédommager Prével et ses fermiers.

La transition entre le mode d'exploitation en commun et l'appropriation individuelle fut donc longue et conflictuelle. Le cadastre de 1827 montre qu'il subsistait une petite zone de commun près de la Babinais : le chemin est très large. Sur le plan cadastral de 1934, il n'en est plus rien ; la photographie aérienne de 2016 montre bien la situation actuelle. Pendant longtemps, des gens n'ont eu d'autre ressource pour faire paître leur unique vache ou quelques moutons que de les garder dans les chemins.

Bernard David

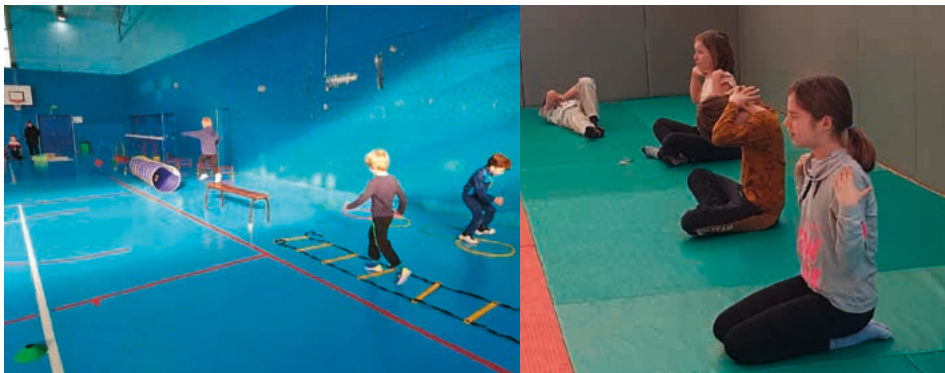
Enfance

École Les Courlis

Les sorties USEP

Les classes ont participé à différentes sorties USEP. Il s'agit de rencontres sportives avec des écoles des environs. Les GS CP se sont rendus à Prinquiau. Les CM1 CM2 sont allés à la rencontre d'une classe de Cordemais.

Voici quelques photographies qui témoignent de ces rencontres.



Les cartes de vœux

Les élèves de petites et moyennes sections ont réalisé et envoyé une **carte de vœux** pour la personne de leur choix.



Enfance

Comme c'est la coutume depuis plusieurs années les élèves de maternelles, ont cuisiné des **galettes des rois** et ont invité les autres élèves de l'école à déguster leurs gâteaux. Les élèves de maternelle avaient rédigé une **invitation** qu'ils ont présentée aux différentes classes.



La bibliothèque

Les élèves de l'école se rendent régulièrement à la bibliothèque, soit pour des projets particuliers ou seulement pour des emprunts. Merci à la bibliothécaire et à Pierrette.





Le projet cirque

Cette année tous les élèves travaillent autour du cirque. En effet, grâce au financement de l'amicale ,(que nous remercions énormément), 7 jours au cours de l'année, les artistes de la compagnie Baldaboum vont faire découvrir , aux élèves, les arts du cirque ;

Jonglerie

- Balles, foulards, massues, anneaux
- Assiettes chinoises
- Diabolo, bâton du diable

Initiation, perfectionnement et jeux de **Marionnettes**

Présentation des différentes sortes de marionnettes : à fils, à gaine, à tige, à doigt.

Manipulation et jeux avec les marionnettes.

Théâtre d'ombres

Magie...

Les élèves ont déjà rencontré pendant 3 séances Gaël et Sophie.

Lors de la première séance avec Gaël ils ont appris à faire du jonglage avec des foulards et des balles. Avec Sophie ils ont appris à faire du bâton

du diable et des assiettes chinoises. Les plus grands ont aussi testé les massues, le diabolo...

Les élèves ont adoré les tours de magie que Gaël leur a fait tout au long de la séance et les morceaux de Sophie à l'accordéon.

Pour la 2^e séance de cirque avec Gaël et Sophie, les élèves ont travaillé avec des marionnettes.

Sophie a présenté des marionnettes à fils et Gaël des marionnettes à gaine, dans lesquelles les enfants glissaient leur main.

Après s'être entraîné, chaque groupe a fait une présentation aux copains: les marionnettes à fils défilaient au son de l'accordéon de Sophie alors que les marionnettes à gaine chantaient accompagnées de la guitare de Gaël et faisaient des petites présentations derrière le castelet (théâtre de bois).

La 3^e séance sera autour du théâtre d'ombres.



Inscriptions :

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée de septembre 2023, merci de contacter la directrice Mme Nicolas au **02 40 56 14 12**.

Pour les futurs élèves de petite section (nés en 2020), merci de venir avec le carnet de santé le livret de famille.

Des portes ouvertes auront lieu le 24 mars à partir de 16h45. Cela permettra de visiter l'école et d'inscrire votre enfant.

Culture

Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

mardi	16h à 18h
mercredi	15h à 18h
vendredi	16h à 18h
samedi	10h30 à 12h30

L'adhésion est
gratuite pour tous.

Cette adhésion
vous permet
d'emprunter,
pour 3 semaines :

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD
- Accès ressources numériques BDLA

Des **boîtes retours** sont à disposition dans toutes les médiathèques du réseau pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouvertures.

www.mediatheques.estuaire-sillon.fr

Retrouvez sur le site : le programme complet des animations de septembre à décembre 2022, le catalogue en ligne, un accès à votre compte adhérent avec possibilité de réserver un livre ou de prolonger vos prêts, ...

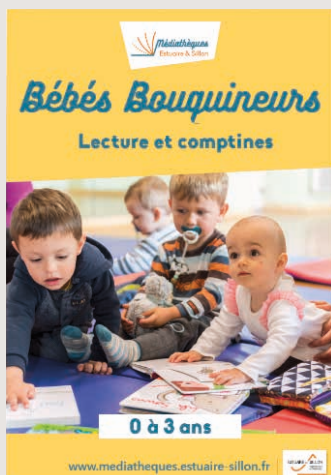


Pour suivre l'actualité du réseau : @EstuaireetSillon
Et tous les vendredis, découvrez les coups de cœur
des bibliothécaires : #vendredilecture



Les animations

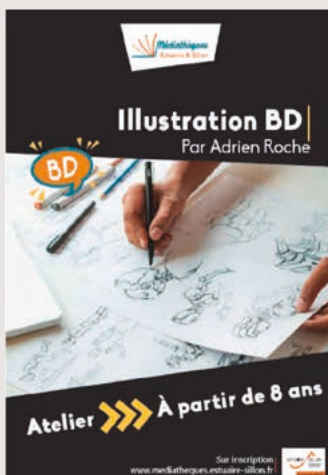
Retrouvez le tout nouveau programme des animations, de janvier à juin 2023 à la bibliothèque ou bien à la mairie.



Mardi 4/04/2023 à 10h

Bébés bouquineurs lectures

Lectures et comptines pour les enfants de
0 à 3 ans.
Gratuit - sur inscription.



Mercredi 19/04/2023 à 15h

Atelier dessin avec Adrien Roche

Pour les enfants de 7 à 11 ans.
Gratuit - sur inscription.



Du 29 mars au 10 mai
(puis du 12 mai au 21 juin
à la Chapelle Launay)

Exposition « Nouvelles héroïnes de la BD »

Associations

« Concert d'été à Rohars »

Dimanche 23 juillet 2023
à 17h

GRATUIT

Chapelle de Rohars

Duo avec Fabien Ewencyk guitariste et Bruna Hetzel chanteuse brésilienne

Commission culturelle de Bouée et Les Amis de la chapelle de Rohars

lacsar@orange.fr – accueil@bouee.fr - 06 81 13 26 57

Gratuit - Réservation possible (conseillée) au 06 81 13 26 57



« Poterie et taille de pierre »

Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023
de 10h à 18h

GRATUIT

Chapelle de Rohars

« Art et Artisanat »

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays.

Exposition et démonstration de savoir-faire avec Céline Guillemot, potière céramiste d'art, et Christophe Naud, tailleur de pierre

Les Amis de la chapelle de Rohars

Gratuit - Contact : lacsar@orange.fr - 06 14 82 43 69



« Fête de la musique »

Vendredi 23 juin 2023
à partir de 19h00

GRATUIT

Place de l'église à Bouée

Bar, restauration

Comité des fêtes de Bouée - Relais de Bouée

Gratuit - Renseignements : cdf.bouee@orange.fr - 07 88 55 87 84



« Herbiers et bords de Loire »

Samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 mai 2023
de 10h à 12h et de 14h à 18h

GRATUIT

Chapelle de Rohars

Exposition gravure et photographie proposée par Patricia et Jean-Paul Le Dahéron de St Nazaire

Les Amis de la chapelle de Rohars

Gratuit - Renseignements : lacsar@orange.fr - 06 14 82 43 69



**DIM 3 SEPT
BOUÉE**



ROHARS EN FÊTE

COCHON GRILLÉ

Chants de marins

avec



LES GABIER DU CANUT

et **LATINA'S**

Chansons latinos espagnoles et variétés

Repas complet **22€**



Carol Delgado

Sur réservation

Relais de Bouée

07 88 55 87 84

Journée des Peintres

dans la nature

en Estuaire et Sillon

Bouée

Cordemais

Lavau-sur-Loire

**Lundi
1^{er} Mai
2023**



Concours ouvert
à tous les peintres,
amateurs et confirmés,
jeunes et adultes

Inscription gratuite
de 8h à 11h

Salle polyvalente de Bouée

Toute la journée
vous êtes invités à aller à
la rencontre des peintres

17h30
**Exposition
des œuvres**

Remise des Prix

Vente aux enchères

BOUÉE 44

Organisée par Les Amis de
la chapelle de Rohars

Contact : 06 14 82 43 69

**LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS**
www.geant-beaux-arts.fr

Crédit Mutuel
Savenay Fay-Bouvron

Le Relais de Bouée
BAR/TABAC - PRESSÉ - ÉPICERIE - 10101010

Le comité des fêtes de Bouée vous invite à y participer

Règlement

- Le coût de l'emplacement est de 12 € pour 4m linéaires sur réservation.
- Il est sans véhicule (accès autorisé pour l'installation et le départ) sauf accord préalable
- L'installation sur le terrain se fait à partir de 7 heures, les emplacements sont numérotés et réservés
- Votre emplacement est réservé jusqu'à 9h00

Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de renvoyer ce bulletin de participation accompagné du règlement à l'ordre du comité des fêtes de Bouée 2, route du Syl 44260 BOUÉE.

Renseignements 07 88 55 87 84

En cas d'annulation du vide-greniers votre chèque ne sera pas encaissé.

L'activité de l'exposant non professionnel doit correspondre à une « Vente au déballage d'objets et mobiliers usagés » selon les règlements en vigueur.

COUPON À DÉCOUPER ET RENVOYER AVEC VOTRE RÈGLEMENT VIDE-GRENIERS

Nom Prénom

Adresse.....

VILLE CODE POSTAL

Téléphone / / / /

Courriel@.....

PARTICULIER N° PIÈCE D'IDENTITÉ (Obligatoire)

(préciser PC, CI ou passeport)

Délivrée le à par

BROCANTEUR N° SIRET

Nombre d'emplacements extérieurs (4m) X 12 € =€

DATE SIGNATURE :

Le brocanteur reconnaît approuver le règlement

BOUÉE 9h00
19h00
DIMANCHE 7 MAI 2023

VIDE-GRENIER

**29ème Foire à la
Brocante**

BAR - GRILLADES

07 88 55 87 84

Comité des fêtes de Bouée

cdf.bouee@orange.fr http://cdfbouee.com

Infos pratiques

Hypnoveillant

Ouverture de votre nouveau cabinet d'hypnose à BOUÉE À partir du 1^{er} avril 2023



Vous rencontrez des sensations fortes (stress, angoisse) ?
Vous traversez une étape de vie difficile ?
Vous voulez vous libérer d'un schéma relationnel ou d'un comportement ?

C'est le moment de reprendre le contrôle de vos émotions.

Vous allez avec des méthodes simples, explorer vos ressources inconscientes pour transformer votre quotidien en vie confortable.

Contact : Sébastien BOUCARD
Praticien Hypnose Ericksonienne | PNL | Reiki Usui
2 la Bazillais 44260 Bouée | hypnoveillant.com
07 86 35 75 54
N° SIRET : 94965093100015

Le Relais des Aidants

Vous accompagnez un proche en situation de dépendance ou atteint d'une maladie neuro évolutive : ALFa répit - le relais des aidants est là pour vous accompagner

Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, financée par l'Agence Régionale de Santé, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, Parkinson, AVC... C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser.

Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

Dans cette optique, nous proposons également des activités :

- Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche
- Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial,
- Relayage pour vous permettre de vous absenter de votre domicile,
- Rencontres conviviales pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes,
- ...

Toutes nos activités sont et sur réservation.
Nous sommes à votre écoute, alors n'hésitez plus, appelez-nous !

ALFa Répit
Le Relais des Aidants
www.alfarepit.fr

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants
Contact : 02 40 66 94 58 // Mail : [contact@alfarepit.fr/](mailto:contact@alfarepit.fr)

